



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/215

9 juillet 2004

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT*

Objet: Formats de notification électronique des besoins de radiodiffusion numérique à utiliser pour l'exercice de planification et l'élaboration d'un projet de plan en vue de la seconde session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz.

Références: Résolutions de la première session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz - (CRR-04), Genève, 2004.

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer des formats de notification électronique des besoins de radiodiffusion numérique à utiliser pour l'exercice de planification et l'élaboration d'un projet de plan en vue de la seconde session de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR) chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz.

2 Ces formats ont été élaborés sur la base des décisions prises par la première session de la CRR, lesquelles sont exposées en détail dans le Chapitre 6 du Rapport annexé à la Résolution 1 de la première session de la CRR, conformément au calendrier indiqué dans l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1.

* La présente Lettre circulaire s'adresse essentiellement aux Etats Membres de la Région 1 (à l'exception de la Mongolie) et à la République islamique d'Iran. Elle est de nature purement informative pour les autres Etats Membres.

3 Une description générale des formats de notification électroniques est donnée dans l'Annexe 1. Ces formats suivent la structure des fichiers actuellement utilisée pour les fiches de notification électronique pour la radiodiffusion en ondes métriques et décimétriques (voir la Lettre circulaire CR/120 du 31 mars 1999), structure qui a été modifiée de façon appropriée pour pouvoir inclure les éléments de données supplémentaires adoptés par la CRR-04. La Lettre circulaire CR/120 peut être consultée sur le site web de l'UIT à l'adresse:

<http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=R00-CR-CIR-0120>.

4 Cinq (5) types de fiches de notification électroniques pour les besoins de radiodiffusion numérique sont décrits dans différentes annexes (Annexes 2 à 6). Les définitions des différents éléments de données sont données dans l'Annexe 7. Les cinq types de fiches de notification électroniques sont les suivants:

- DT1 - besoin correspondant à une assignation de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T);
- DT2 - besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T);
- DS1 - besoin correspondant à une assignation de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB);
- DS2 - besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB);
- DA1 - sous-zone d'allotissement pour un besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion (DVB-T ou T-DAB).

5 Pour la CRR, on a mis au point un modèle de base de données qui reprend la structure de la base de données du système TerRaSys existante et auquel on a ajouté les nouveaux éléments de données définis par la CRR-04. Des informations sur ce modèle de base de données, sa structure relationnelle ainsi que sur la structure des entités de données sont disponibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rrc/index-fr.html>.

6 Par ailleurs, le Bureau des radiocommunications élabore actuellement le logiciel de saisie de données qui permettra aux administrations de soumettre leurs besoins de radiodiffusion numérique dans le format électronique spécifié. La date limite fixée pour l'achèvement du logiciel, comme indiqué dans l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1, est le 1er septembre 2004. Le Bureau informera les administrations des Etats Membres de l'état d'avancement de ces applications dans la page web du site de l'UIT consacrée à la CRR (<http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rrc/index-fr.html>).

7 Les Administrations des Etats Membres appartenant à la zone de planification doivent utiliser les formats électroniques décrits dans la présente Lettre circulaire pour soumettre leurs besoins de radiodiffusion numérique en vue de l'exercice de planification (date limite de soumission: 28 février 2005) et de l'élaboration du projet de plan (date de soumission: 31 octobre 2005). Par conséquent, il importe au plus haut point que les administrations aient une connaissance parfaite de ce format. Pour les aider, le Bureau fera un exposé sur ce sujet ainsi que sur les applications visées au § 5 de la présente Lettre circulaire à ses prochains séminaires et ateliers, notamment le séminaire qu'il organise tous les deux ans à Genève, et qui aura lieu du 15 au 19 novembre 2004.

8 Conformément au calendrier des activités pendant la période intersessions, tel qu'il figure dans l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1, le Bureau a été chargé de mettre en oeuvre le logiciel de planification qui doit lui être fourni avant le 1er septembre 2004 et de procéder à une vérification à l'aide de données d'essai (voir l'Annexe 2 de la Résolution COM5/1). La Résolution COM5/1 précise que ces données d'essai seront établies par le BR et les experts désignés pour l'Equipe chargée de l'exercice de planification. Votre Administration voudra peut-être soumettre des données à cette fin et, si tel est le cas, elle devra, pour ce faire, utiliser le format décrit dans l'annexe de la présente Lettre circulaire et indiquer "besoins de radiodiffusion numérique aux fins des essais".

9 Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

V. Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 7

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT.
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications.

Annexe 1

Description générale du format de notification électronique

1 Structure générale du fichier

Les fichiers de type séquentiel sont basés sur des enregistrements; leur présentation est conforme à la présentation générale d'un fichier SGML (*standard generalized markup language*) qui utilise un système d'étiquetage. Toutefois, pour simplifier la conception des fiches de notification électroniques, le format prévu pour ces fiches n'utilise ni les définitions de type de document SGML ni le système d'étiquetage de chaque élément de données.

Un fichier se compose d'au moins trois sections. La première est la section HEAD. La dernière est la section TAIL. Entre les deux il y a autant de sections - appelées NOTICE - qu'il y a de fiches de notification. Chaque section contient une ou plusieurs clés, une valeur spécifiée (sous forme d'une chaîne de texte) étant associée à chaque clé. Chaque section peut également être subdivisée en sous-sections; à l'heure actuelle, seule la section NOTICE peut l'être.

Dans chaque section le début est défini par une étiquette de début et la fin par une étiquette de fin. L'étiquette de début a le format <section_name>, et l'étiquette de fin le format </section_name>, comme dans le langage SGML.

Comme indiqué plus haut, une section peut éventuellement être subdivisée en sous-sections. Les sous-sections sont elles aussi définies à l'aide d'étiquettes de début et d'étiquettes de fin, avec les formats <sub-section_name> et </sub-section_name>.

Ce concept est récurrent de sorte que des sous-sous-sections, etc. sont possibles.

Les clés d'une section ou d'une sous-section sont spécifiées entre l'étiquette de début et l'étiquette de fin. Les étiquettes de début et les étiquettes de fin sont obligatoires.

Les sous-sections sont regroupées à la fin de la section.

Chaque valeur d'une section ou d'une sous-section est précédée d'une clé, comme dans l'exemple ci-dessous:

```
t_action = ADD
```

Chaque clé d'une section ou d'une sous-section est unique, sauf pour des clés spécifiques: il s'agit des clés rrc_contour_id et t_remarks dans la section <NOTICE> et de la clé t_adm dans la sous-section <COORDINATION>.

Le schéma général - pour un fichier unique comportant plusieurs fiches - est le suivant:

```
<HEAD>  
clé1=chaîne  
clé2=chaîne  
.....  
</HEAD>  
  
<NOTICE>  
clé1=chaîne  
clé2=chaîne  
.....  
</NOTICE>  
<NOTICE>
```

```
clé1=chaîne  
clé2=chaîne  
.....  
</NOTICE>  
  
<NOTICE>  
clé1=chaîne  
clé2=chaîne  
.....  
</NOTICE>  
  
.....  
<TAIL>  
clé1=chaîne  
</TAIL>
```

Les lignes des fichiers sont de longueur variable. Chaque ligne d'un fichier se termine par CR/LF (retour chariot/changement de ligne), ou CR (retour chariot) ou LF (changement de ligne).

Le jeu de caractères codés ISO 8859-1 (alphabet latin-1) doit être utilisé dans l'ensemble du fichier. Seuls les caractères imprimables peuvent être utilisés (plus retour chariot et changement de ligne).

La section HEAD doit être la première du fichier et la section TAIL la dernière. Les sections NOTICE peuvent figurer dans n'importe quel ordre entre les sections HEAD et TAIL. Le nom de la section peut être en majuscules, en minuscules ou en majuscules et minuscules. Aucun espace (par exemple des blancs) *ne* doit figurer avant ou dans une étiquette de début ou une étiquette de fin.

L'ordre des clés d'une section ou d'une sous-section n'a pas d'importance; à l'intérieur de la section ou de la sous-section, les clés sont repérées par un nom et non par une position. Le nom de la clé peut être en majuscules, en minuscules ou en majuscules et minuscules. Aucun espace (par exemple des blancs) *ne* doit figurer avant ou dans un nom de clé.

Chaque clé, composée de caractères alphanumériques, doit être unique dans sa section. Chaque clé est suivie du symbole = puis de la valeur qui lui est associée. Il peut y avoir soit zéro soit plusieurs espaces entre la clé et le signe égal et entre le signe égal et la valeur correspondant à la clé. Le premier caractère qui n'est pas un espace après le signe égal sera le premier caractère de la valeur correspondant à la clé; en d'autres termes, le premier caractère d'un champ ne sera jamais un espace. Les espaces sont toutefois autorisés à l'intérieur de la valeur associée à la clé. (Par exemple, le nom de l'emplacement de l'antenne d'émission peut être constitué de plusieurs mots, séparés par des espaces).

Chaque chaîne associée à une clé est une chaîne de texte non délimitée; il n'y a ni guillemets ni autres séparateurs.

Il est demandé aux administrations de respecter strictement ce format pour éviter les erreurs.

2 Structure des données numériques et des autres données

La longueur de chaque chaîne doit être inférieure ou égale à la longueur autorisée dans la fiche de notification papier correspondante.

Si la chaîne contient des données numériques (par exemple, une puissance):

- aucun espace (par exemple, des blancs) ne doit figurer à l'intérieur de la chaîne;
- le séparateur décimal, s'il est utilisé, est le POINT (et non la virgule, par exemple);

- il ne doit pas y avoir de séparateur de milliers dans la chaîne; la valeur dix mille, par exemple, doit être représentée par **10000** et *non* 10,000 ou 10.000. De fait, 10.000 serait interprété comme étant dix et non dix mille;
- le signe, le cas échéant, doit être positionné au début de la chaîne. A l'exception des coordonnées géographiques, le signe plus est facultatif si la valeur est supérieure ou égale à zéro.

Chaque clé et sa valeur correspondante doivent être placées sur une ligne distincte qui doit se terminer par CR/LF, CR ou FL, comme indiqué plus haut.

Actuellement, les noms des sections et des sous-sections n'existent qu'en anglais.

Dans chaque section, les clés correspondent chacune au nom d'un élément de données notifié. La chaîne associée à la clé est la valeur de cet élément de données. Pour éviter toute incohérence avec le Dictionnaire de données de radiocommunication (RDD) actuellement élaboré par la Commission d'études 1 de l'UIT-R, tous les noms des éléments de données sont précédés d'un préfixe **t_** pour ce qui est des éléments de données figurant déjà dans le système TerRaSys et d'un préfixe **rrc_** pour ceux concernant les activités de planification de la CRR.

Les clés ne commençant *pas* par **t_** ou **rrc_** seront ignorées. Les administrations souhaitant envoyer le même fichier au Bureau et à des tiers peuvent donc utiliser des clés supplémentaires à d'autres fins sans interrompre le processus de traitement des fiches de notification électroniques. Toutes les clés inconnues commençant par t ou par rrc_ à l'intérieur d'une section seront étiquetées comme étant des erreurs à signaler à l'administration ayant soumis la fiche de notification; nous considérerons qu'il s'agit d'erreurs typographiques.

Dans les fiches de notification électroniques les dates et heures doivent être indiquées comme suit:

Les dates doivent être conformes à la norme ISO 8601, c'est-à-dire que leur format doit être le format **aaaa-mm-jj** où:

aaaa est l'année (4 chiffres)

mm est le mois de 1 à 12

jj est le jour, de 1 à 31

Par exemple, le 6 juillet 2004 sera indiqué comme suit: 2004-07-06.

Les coordonnées géographiques comprennent la longitude et la latitude du site d'émission ou du site de réception.

Il est recommandé d'indiquer les secondes pour la longitude et la latitude.

La **longitude** doit être indiquée dans l'un des deux formats suivants, selon que les secondes sont spécifiées ou non:

±DDMMSS

ou

±DDMM

où

- La longitude Est est représentée par un signe plus obligatoire; la longitude Ouest est représentée par un signe moins.
- DDD désigne la partie degrés de la longitude, avec un ou deux zéros en tête si cette valeur est inférieure à 100.

- MM désigne la partie minutes de la longitude, avec un zéro en tête si cette valeur est inférieure à 10.
- SS désigne la partie secondes de la longitude, avec un zéro en tête si cette valeur est inférieure à 10.

Exemples:

-0750015

-07500

La **latitude** doit être indiquée dans l'un des deux formats suivants, selon que les secondes sont spécifiées ou non:

±DDMMSS ou

±DDMM

où:

- La latitude Nord est représentée par un signe plus obligatoire; la latitude Sud est représentée par un signe moins.
- DD désigne la partie degrés de la latitude, avec un zéro en tête, si cette valeur est inférieure à 10.
- MM désigne la partie minutes de la latitude, avec un zéro en tête, si cette valeur est inférieure à 10.
- SS désigne la partie secondes de la latitude, avec un zéro en tête, si cette valeur est inférieure à 10.

Exemples:

+401213

+4012

Annexe 2

DT1 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à une assignation de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T)

Fiche de notification DT1 ¹	M/O ²	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Indication de la fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section <NOTICE>.
t_notice_type = DT1	M	Le type de fiche de notification est une fiche de notification DT1 pour une assignation DVT-T.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00001	M	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique donné par l'administration pour la fiche de notification en cours de traitement à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où est située l'antenne d'émission.
t_site_name = GRUYERES	M	Nom de l'emplacement de la station d'émission.
t_long = +0070600	M	Longitude du site de l'antenne d'émission.
t_lat = +463500	M	Latitude du site de l'antenne d'émission.
t_site_alt = +500	M	Altitude du site (mètres au-dessus du niveau de la mer; signe suivi d'un nombre).
rrc_sys_var =	(M)	Système de télévision numérique (y compris la variante DVB-T).
rrc_rx_mode =	(M)	Mode de réception.
rrc_nb_carr =	(M)	Nombre de porteuses (2k ou 8k).
rrc_guard_interval	(M)	Intervalle de garde.
rrc_ref_plan_cfg = RPC2	(M)	Configuration de planification de référence (RPC1, RPC2 ou RPC3).

¹ Une description détaillée des éléments de données figure par ordre alphabétique dans l'Annexe 7. Les valeurs des éléments de données sont données à titre d'exemple uniquement.

² M = obligatoire, O = facultatif et (M) = obligatoire, sous conditions – dépend des données figurant dans un ou plusieurs champs associés.

Les notes ci-dessus s'appliquent aussi aux Annexes 3 à 6.

Fiche de notification DT1 ¹	M/O ²	Observations
t_erp_h_dbw = 30	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale (dBW).
t_erp_v_dbw =	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale (dBW).
rrc_sfn_id =	(M)	Identificateur du réseau SFN.
rrc_sfn_tx_tim =	(M)	Synchronisation relative de l'émetteur dans un réseau SFN.
rrc_adm_allot_id =	O	Identificateur unique d'allotissement DVB-T donné par l'administration pour l'allotissement auquel cette assignation est associée.
t_polar = H	M	Polarisation (H = horizontale, V = verticale, M = mixte, U = non précisée).
t_hgt_agl = 30	M	Hauteur de l'antenne (mètres au-dessus du niveau du sol).
rrc_ant_dir = D	M	Directivité (directive/non directive).
t_eff_hgtmax = 229	M	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (mètres).
rrc_spect_mask = N	M	Gabarit spectral.
t_d_adm_ntc = 2004-07-06	O	Date de la notification par l'administration.
rrc_conv_freq_assgn =	O	Fréquence assignée de l'assignation analogique d'origine à convertir, sinon laisser en blanc.
rrc_conv_lat =	O	Latitude de l'assignation analogique d'origine à convertir, sinon laisser en blanc.
rrc_conv_long =	O	Longitude de l'assignation analogique d'origine à convertir, sinon laisser en blanc.
t_remarks =	O	Remarques à stocker dans la base de données.
rrc_channel = UHF	O	Un, plusieurs ou une série de canaux acceptables, par exemple, ondes métriques, 5-9 (canaux 5 à 9) ou 45, 47, 49.
<ANT_HGT>	M	Début de la sous-section <ANT_HGT> pour les hauteurs d'antenne équivalentes.
t_eff_hgt@azmzzz = 300	M	Hauteur équivalente de l'antenne à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°).
</ANT_HGT>	M	Fin de la sous-section <ANT_HGT> pour les hauteurs d'antenne équivalentes.
<ANT_DIAGR_H>	(M)	Début de la sous-section <ANT_DIAGR_H> pour l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°).
</ANT_DIAGR_H>	(M)	Fin de la sous-section <ANT_DIAGR_H> pour l'affaiblissement (dB).
<ANT_DIAGR_V>	(M)	Début de la sous-section <ANT_DIAGR_V> pour l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°).
</ANT_DIAGR_V>	(M)	Fin de la sous-section <ANT_DIAGR_V> pour l'affaiblissement (dB).
<COORD>	O	Début de la sous-section <COORD>.
t_adm = F	O	Administration affectée qui donne son accord. Répéter, si nécessaire.
</COORD>	O	Fin de la sous-section <COORD>.
</NOTICE>	M	Fin de la section <NOTICE>.
<NOTICE>	M	Début de la fiche de notification 2.

Fiche de notification DT1 ¹	M/O ²	Observations
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section <TAIL> indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section <TAIL>.

Annexe 3

DT2 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion télévisuelle numérique (DVB-T)

Fiche de notification DT2 ¹	M/O ²	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Indication de la fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section <NOTICE>.
t_notice_type = DT2	M	Type de fiche de notification DT2 pour l'allotissement DVB-T.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00002	M	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique donné par l'administration pour la fiche de notification en cours de traitement à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'emplacement géographique où est située l'antenne d'émission.
rrc_allot_name = GRUYERES	M	Nom de l'allotissement de radiodiffusion numérique.
rrc_sys_var =	(M)	Système de télévision numérique, y compris les variantes DVB-T.
rrc_rx_mode =	(M)	Mode de réception.
rrc_ref_plan_cfg = RPC2	(M)	Configuration de planification de référence (RPC1, RPC2 ou RPC3).
rrc_typ_ref_netwk = RN1	M	Type de réseau de référence (RN1, RN2, RN3 ou RN4).
rrc_sfn_id =	(M)	Identificateur du réseau SFN.
t_polar = H	M	Polarisation (H = horizontale, V = verticale, M = mixte, U = non précisée).
rrc_geo_area =	(M)	Si tous les points de mesure sont situés sur la frontière d'un pays, entrer l'identificateur de frontière nationale, sinon laisser en blanc.
rrc_nb_sub_areas = 1	(M)	Si le champ rrc_geo_area est vide, entrer le nombre de sous-zones (jusqu'à 9).
t_d_adm_ntc = 2004-07-06	O	Date que l'administration donne à la fiche de notification.
rrc_conv_freq_assgn =	O	Fréquence assignée de l'assignation analogique d'origine à convertir, sinon laisser en blanc.
rrc_conv_lat =	O	Latitude de l'assignation analogique d'origine à convertir, sinon laisser en blanc.
rrc_conv_long =	O	Longitude de l'assignation analogique d'origine à convertir, sinon laisser en blanc.
t_remarks =	O	Remarques à stocker dans la base de données.
rrc_channel = 6-8	O	Un, plusieurs ou une série de canaux acceptables. Par exemple, ondes métriques, 5-9 (canaux 5 à 9) ou 45, 47, 49.
rrc_contour_id = 0001	(M)	Numéro unique de contour de sous-zone, répéter pour tous les contours qui constituent la zone d'allotissement.

<COORD>	O	Début de la sous-section <COORD> pour les données de coordination.
t_adm = F	O	Administration affectée qui donne son accord. Répéter, si nécessaire.
</COORD>	O	Fin de la sous-section <COORD> pour les données de coordination.
</NOTICE>	M	Fin de la section <NOTICE>.
<NOTICE>	M	Début de la fiche de notification 2.
		Éléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section <TAIL> indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section <TAIL>.

Annexe 4

DS1 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à une assignation de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB)

Fiche de notification DS1 ¹	M/O ²	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Indication de la fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section <NOTICE>.
t_notice_type = DS1	M	Type de fiche de notification DS1 pour l'assignation T-DAB.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00003	M	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique donné par l'administration pour la fiche de notification en cours de traitement, à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où est située l'antenne d'émission.
t_site_name = GRUYERES	M	Nom du site où est située l'antenne d'émission.
t_long = +0070600	M	Longitude du site de l'antenne d'émission.
t_lat = +463700	M	Latitude du site de l'antenne d'émission.
t_site_alt = +500	M	Altitude du site (mètres au-dessus du niveau de la mer; signe suivi d'un nombre).
rrc_ref_plan_cfg = RPC4	(M)	Configuration de planification de référence (RPC4 ou RPC5).
t_erp_h_dbw = 30	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale (dBW).
t_erp_v_dbw =	(M)	Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale (dBW).
rrc_sfn_id =	(M)	Identificateur du réseau SFN.
rrc_sfn_tx_tim =	(M)	Synchronisation relative de l'émetteur dans un réseau SFN.
rrc_adm_allot_id =	O	Identificateur unique d'allotissement T-DAB donné par l'administration pour l'allotissement auquel cette assignation est associée.
t_polar = H	M	Polarisation (H = horizontale, V = verticale, M = mixte, U = non précisée).
t_hgt_agl = 30	M	Hauteur de l'antenne (mètres au-dessus du niveau du sol).
rrc_ant_dir = D	M	Directivité de l'antenne (directive/non directive).
t_eff_hgtmax = 229	M	Hauteur équivalente maximale de l'antenne (mètres).
rrc_spect_mask = 1	M	Gabarit spectral.

Fiche de notification DS1 ¹	M/O ²	Observations
t_d_adm_ntc = 2004-07-07	O	Date que l'administration donne à la fiche de notification considérée.
rrc_freq_block = 5A	O	Un ou plusieurs blocs de fréquences acceptables, séparés par une virgule. Par exemple 5A, 5B, 5C, 5D.
<ANT_HGT>	M	Début de la sous-section <ANT_HGT> pour les hauteurs d'antenne équivalentes.
t_eff_hgt@azmzzz = 200	M	Hauteur équivalente de l'antenne à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°)
</ANT_HGT>	M	Fin de la sous-section <ANT_HGT> pour les hauteurs équivalentes d'antenne.
<ANT_DIAGR_H>	(M)	Début de la sous-section <ANT_DIAGR_H> pour l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°)
</ANT_DIAGR_H>	(M)	Fin de la sous-section <ANT_DIAGR_H> pour l'affaiblissement de la composante à polarisation horizontale (dB).
<ANT_DIAGR_V>	(M)	Début de la sous-section <ANT_DIAGR_V> pour l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB).
t_attn@azmzzz = 3	(M)	Affaiblissement de l'antenne (rapporté à 0 dB) à l'azimut zzz degrés par rapport au Nord vrai (zzz de 0° à 350°, de 10° en 10°)
</ANT_DIAGR_V>	(M)	Fin de la sous-section <ANT_DIAGR_V> pour l'affaiblissement de la composante à polarisation verticale (dB).
<COORD>	O	Début de la sous-section <COORD>.
t_adm = F	O	Administration affectée qui donne son accord. Répéter, si nécessaire.
</COORD>	O	Fin de la sous-section <COORD>.
</NOTICE>	M	Fin de la section <NOTICE>.
<NOTICE>	M	Début de la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section <TAIL> indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section <TAIL>.

Annexe 5

DS2 - Format de notification électronique pour un besoin correspondant à un allotissement de radiodiffusion sonore numérique (T-DAB)

Fiche de notification DS2 ¹	M/O ²	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Indication de la fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la section <NOTICE>.
t_notice_type = DS2	M	Type de fiche de notification DS2 pour l'allotissement T-DAB.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_action = ADD	M	Mesure à prendre concernant la fiche de notification considérée (AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER).
t_adm_ref_id = SUI00004	M	Identificateur unique donné par l'administration pour l'assignation.
t_trg_adm_ref_id =	(M)	Identificateur unique donné par l'administration pour la fiche de notification en cours de traitement à modifier ou à retirer.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où est située l'antenne d'émission.
rrc_allot_name = GRUYERES	M	Nom de l'allotissement de radiodiffusion numérique T-DAB.
rrc_ref_plan_cfg = RPC4	(M)	Configuration de planification de référence (RPC4 ou RPC5).
rrc_typ_ref_netwk = RN5	M	Type de réseau de référence (RN5 ou RN6).
rrc_sfn_id =	(M)	Identificateur du réseau SFN.
t_polar = H	M	Polarisation (H: horizontal, V: vertical, M: mixte ou U: non précisée).
rrc_geo_area =	(M)	Si tous les points de mesure sont situés sur la frontière d'un pays, entrer l'identificateur de frontière nationale, sinon laisser en blanc.
rrc_nb_sub_areas = 2	(M)	Si le champ rrc_geo_area est vide, entrer le nombre de sous-zones (jusqu'à 9).
t_d_adm_ntc = 2004-07-06	O	Date que l'administration donne à la fiche de notification considérée.
t_remarks =	O	Remarques à stocker dans la base de données.
rrc_freq_block = 5A	O	Un ou plusieurs blocs de fréquences acceptables, séparés par une virgule. Par exemple 5A, 5B, 5C, 5D.
rrc_contour_id = 0003	(M)	Numéro unique de contour de la sous-zone 1.
rrc_contour_id = 0004	(M)	Numéro unique de contour de la sous-zone 2, répéter pour tous les contours qui constituent la zone d'allotissement.
<COORD>	O	Début de la sous-section <COORD>.
t_adm = F	O	Administration affectée qui donne son accord, répéter si nécessaire.
</COORD>	O	Fin de la sous-section <COORD>.
</NOTICE>	M	Fin de la section <NOTICE>.
<NOTICE>	M	Début de la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.

Fiche de notification DS2¹	M/O²	Observations
</NOTICE>	M	Fin de la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section <TAIL> indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section <TAIL>.

Annexe 6

DA1 - Format de notification électronique pour une sous-zone d'allotissement pour un besoin de radiodiffusion numérique (DVB-T ou T-DAB)

Fiche de notification DA1 ¹	M/O ²	Observations
<HEAD>	M	Début de la section HEAD contenant les éléments de données généraux concernant toutes les fiches de notification.
t_char_set = ISO-8859-1	O	Jeu de caractères utilisés dans le fichier.
t_adm = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de l'administration soumettant la fiche de notification.
t_email_addr = mail@ofcom.ch	O	Adresse de courrier électronique.
</HEAD>	M	Indication de la fin de la section HEAD.
<NOTICE>	M	Début de la fiche de notification pour la sous-zone d'allotissement 1.
t_notice_type = DA1	M	Type de fiche de notification DA1 pour la notification d'une sous-zone d'allotissement.
t_fragment = RC06	M	Partie de la base de données à mettre à jour.
t_ctry = SUI	M	Code à trois caractères pour le nom de la zone géographique où sont situés les points de mesure.
rrc_contour_id = 0001	M	Numéro d'identification unique de contour.
rrc_nb_test_pts = 60	M	Nombre de points de mesure (jusqu'à 99).
t_remarks =	O	Remarques.
<POINT>	M	Début de la sous-section <POINT> pour le point 1.
rrc_lat = +453700	M	Latitude du point de mesure 1.
rrc_long = +0070700	M	Longitude du point de mesure 1.
</POINT >	M	Fin de la sous-section <POINT> pour le point 1.
<POINT>	M	Début de la sous-section <POINT>. Répéter pour le prochain point de mesure dans la séquence correcte.
rrc_lat =		
rrc_long =		
</POINT>	M	Fin de la sous-section </POINT>.
</NOTICE>	M	Fin de la notification pour la sous-zone d'allotissement 1.
<NOTICE>	M	Début de la fiche de notification 2.
		Eléments de données pour la fiche de notification 2.
</NOTICE>	M	Fin de la notification pour la fiche de notification 2.
<TAIL>	M	Début de la section <TAIL> indiquant le nombre total de fiches de notification dans le fichier de notification.
t_num_notices = 2	M	Nombre de fiches de notification contenues dans le fichier.
</TAIL>	M	Fin de la section <TAIL>.

Annexe 7

Informations détaillées concernant les données et règles de validation

La présente Annexe donne des informations détaillées concernant les données à notifier, ainsi que les principes de validation qui seront appliqués, assortis d'explications supplémentaires si nécessaire. Les éléments de données figurent par ordre alphabétique.

Élément de données	Description et règles de validation
rrc_adm_allot_id	Facultatif. Identificateur donné par l'administration de l'allotissement DVB-T auquel l'assignation est associée. Au maximum, 20 caractères (majuscules de A à Z, chiffres de 0 à 9, parenthèses, tiret, barre oblique). Le champ doit être unique pour l'administration notificatrice.
rrc_allot_name	Obligatoire. Nom de l'allotissement numérique. Le champ autorise un maximum de 30 caractères parmi les caractères imprimables du jeu de caractères codés ISO 8859-1. Toutefois, il est recommandé d'utiliser les majuscules de A à Z, les chiffres de 0 à 9 et les espaces.
rrc_ant_dir	Obligatoire. Directivité de l'antenne - Colonne 9 de la Préface. Les valeurs acceptables sont D si l'antenne est directive et ND si l'antenne n'est pas directive.
rrc_channel	Facultatif. Canaux DVB-T acceptables. Une bande ou un ou plusieurs canaux acceptables dans une bande peuvent être notifiés. Le champ autorise un maximum de 30 caractères. Les valeurs acceptables sont indiquées au § 3.1 du Rapport de la CRR-04 dans lequel un numéro de canal est donné. Par exemple: 5-9 pour les canaux 5 à 9. 43, 45, 47 ou VHF pour la Bande III et UHF pour les Bandes IV/V.
rrc_contour_id	Obligatoire si tous les points de mesure ne sont pas situés sur la frontière d'un pays et si donc un certain nombre de sous-zones sont notifiées. Numéro unique de contour d'une sous-zone qui fait partie de la zone d'allotissement. Le champ autorise un nombre entier de quatre chiffres.
rrc_conv_freq_assgn	Facultatif. Fréquence assignée de l'assignation analogique d'origine à convertir, en MHz. Si notifié, rrc_conv_lat et rrc_conv_long doivent également être notifiés.
rrc_conv_lat	Facultatif. Latitude de l'assignation analogique d'origine à convertir. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1. Si notifié, rrc_conv_freq_assgn et rrc_conv_long doivent également être notifiés.
rrc_conv_long	Facultatif. Longitude de l'assignation analogique d'origine à convertir. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1. Si notifié, rrc_conv_freq_assgn et rrc_conv_lat doivent également être notifiés.
rrc_freq_block	Facultatif. Blocs de fréquences T-DAB acceptables, séparés par une virgule. Le champ autorise un maximum de 30 caractères. Les valeurs acceptables sont une chaîne de deux à trois caractères: un numéro compris entre 5 et 12, suivie par une lettre A, B, C ou D. Le Tableau A.3.1-10 du Rapport de la CRR-04 donne des précisions sur la fréquence centrale, la largeur de bande des blocs, etc., pour tous les blocs de fréquences T-DAB.

Élément de données	Description et règles de validation
rrc_geo_area	Obligatoire si tous les points de mesure sont situés sur la frontière d'un pays, sinon laisser en blanc. Identificateur de frontière nationale. La valeur doit être identique à l'indicatif de pays correspondant.
rrc_guard_interval	Obligatoire si un réseau SFN est utilisé et si la configuration RPC n'est pas notifiée. Intervalle de garde. Le champ est un nombre entier. Les valeurs acceptables sont 4 (intervalle de garde = 1/4), 8 (1/8), 16 (1/16) et 32 (1/32).
rrc_lat	Obligatoire (DA1 uniquement). Latitude du point de mesure N. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1.
rrc_long	Obligatoire (DA1 uniquement). Longitude du point de mesure N. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1.
rrc_nb_carr	Obligatoire si un réseau SFN est utilisé et si la configuration RPC n'est pas notifiée. Nombre de porteuses. Le champ comprend deux caractères. Les valeurs acceptables sont 2k ou 8k.
rrc_nb_sub_areas	Obligatoire si tous les points de mesure ne sont pas situés sur la frontière d'un pays. Les valeurs acceptables sont comprises entre 1 et 9.
rrc_nb_test_pts	Obligatoire. Nombre de points de mesure. Au maximum, 99 points de mesure autorisés.
rrc_ref_plan_cfg	Obligatoire si rrc_rx_mode et rrc_sys_var ne sont pas notifiés. La configuration de planification de référence (RPC) est une combinaison représentative des critères et paramètres à utiliser aux fins de la planification des fréquences. Pour la notification d'une assignation DVB-T, les valeurs acceptables sont RPC1, RPC2 et RPC3. Pour la notification d'une assignation T-DAB, les valeurs acceptables sont RPC4 et RPC5.
rrc_rx_mode	Obligatoire si la configuration RPC n'est pas notifiée. Les valeurs acceptables pour le mode de réception sont F pour fixe, M pour mobile, A et B, respectivement pour la réception en intérieur et la réception en extérieur.
rrc_sfn_id	Obligatoire si un réseau SFN est utilisé. L'identificateur de réseau SFN autorise un maximum de 30 caractères (majuscules de A à Z, chiffres de 0 à 9, parenthèses, tiret et barre oblique). Le champ doit être unique pour l'administration notificatrice.
rrc_sfn_tx_tim	Obligatoire si un réseau SFN est utilisé. Synchronisation relative de l'émetteur dans un réseau SFN (μ s), ce champ est un nombre entier.
rrc_spect_mask	Obligatoire (DT1 et DS1 uniquement). L'identificateur de gabarit spectral - 1 caractère. Pour T-DAB, valeurs acceptables sont 1 ou 2 (Rec. UIT-R BS.1660). Pour DVB-T, valeurs acceptables sont N (non-critiques) ou S (sensibles).
rrc_sys_var	Obligatoire si la configuration RPC n'est pas notifiée. Système de télévision numérique, y compris les variantes DVB-T. Le champ comprend deux caractères. Le premier indique le système de modulation: A pour MDP-4, B pour MAQ-16 et C pour MAQ-64. Le second indique le taux de codage: 1 pour 1/2, 2 pour 2/3, 3 pour 3/4, 5 pour 5/6 et 7 pour 7/8.
rrc_typ_ref_netwk	Obligatoire. Type de réseau de référence. Les valeurs acceptables sont RN1, RN2, RN3 et RN4 pour les allotissements DVB-T et RN5 et RN6 pour les allotissements T-DAB.

Elément de données	Description et règles de validation
t_action	Obligatoire. Les valeurs acceptables sont AJOUTER, MODIFIER ou SUPPRIMER.
t_adm (dans la section HEAD)	Obligatoire. Administration notificatrice - Colonne B de la Préface. Doit correspondre au code de l'administration notificatrice.
t_adm dans la sous-section COORD	Facultatif. L'administration affectée avec laquelle la coordination a été effectuée avec succès. La sous-section coordination contient plusieurs occurrences de codes d'administration. Les codes d'administration doivent correspondre aux symboles UIT des administrations.
t_adm_ref_id	Obligatoire. Identificateur unique d'administration. Le champ autorise un maximum de 20 caractères qui sont limités aux majuscules de A à Z, aux chiffres de 0 à 9, au caractère espace, aux parenthèses, au tiret et à la barre oblique. Ce champ doit être unique pour l'administration notificatrice dans le fragment donné.
t_attn@azmzzz dans les sous-sections ANT_DIAGR_H et ANT_DIAGR_V	Obligatoire si l'antenne est directive. Affaiblissement, rapporté à 0 dB, des sous-sections composante horizontale et composante verticale. Colonnes 9NH et 9NV de la Préface. La sous-section affaiblissement de la composante horizontale sera remplie si l'antenne est directive et si la polarisation est horizontale ou mixte. De même, la sous-section affaiblissement de la composante verticale sera remplie si l'antenne est directive et si la polarisation est verticale ou mixte. Les sous-sections relatives à l'affaiblissement contiennent 36 valeurs de l'affaiblissement (dB) de 10° en 10° jusqu'à 350°. La reproduction de clés pour un azimut donné sera considérée comme une erreur et une clé correspondant à un azimut qui n'est pas un multiple de 10° sera ignorée.
t_char-set	Facultatif. Si elle n'est pas indiquée, la valeur par défaut est celle de la norme ISO-8859-1. C'est aussi actuellement la seule valeur acceptable.
t_ctry	Obligatoire. Le code de la zone géographique où est situé le site de l'antenne - Colonne 4B de la Préface. Les valeurs acceptables sont situées dans la liste des zones géographiques de la zone de planification.
t_d_adm_ntc	Facultatif. Date de la fiche de notification. La date que l'administration donne à la fiche de notification. Le format acceptable est décrit dans l'Annexe 1.
t_eff_hgt@azmzzz in ANT_HGT sub-section	Obligatoire. Hauteur équivalente de l'antenne à différents azimuts - Colonne 9EC de la Préface. La sous-section relative à la hauteur équivalente de l'antenne contient 36 valeurs de hauteur équivalente de l'antenne (m) à des azimuts de 10 degrés en 10 degrés jusqu'à 350 degrés. La valeur de la hauteur équivalente de l'antenne dans un azimut de zzz degrés est précédée de la clé t_eff_hgt@azmzzz. La reproduction de clés pour un azimut donné sera considérée comme une erreur et une clé correspondant à un azimut qui n'est pas un multiple de 10° sera ignorée.
t_eff_hgtmax	Obligatoire. Hauteur équivalente maximale de l'antenne en mètres - Colonne 9EB de la Préface.
t_email_addr	Facultatif. Si notifiée, sera utilisée par le Bureau pour toute correspondance relative au caractère complet ou à la validité des fiches de notification figurant dans le fichier.

Élément de données	Description et règles de validation
t_erp_h_dbw	Obligatoire si la polarisation est horizontale ou mixte. N'existe pas si la polarisation est verticale. Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale - Colonne 8BH de la Préface. Il s'agit de la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation horizontale, indépendamment de l'azimut et de l'inclinaison du faisceau.
t_erp_v_dbw	Obligatoire si la polarisation est verticale ou mixte. N'existe pas si la polarisation est horizontale. Puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale - Colonne 8BV de la Préface. Il s'agit de la puissance apparente rayonnée maximale de la composante à polarisation verticale, indépendamment de l'azimut et de l'inclinaison du faisceau.
t_fragment	Obligatoire. Le fragment de la base de données à mettre à jour. La seule valeur acceptable est RC06.
t_hgt_agl	Obligatoire. Hauteur de l'antenne au-dessus du sol - Colonne 9E de la Préface. Hauteur (mètres) du centre de rayonnement au-dessus du sol.
t_long and t_lat	Obligatoire. Coordonnées géographiques - Colonne 4C de la Préface. Les coordonnées géographiques sont vérifiées à l'aide de la base de données géographiques de l'UIT (carte IDWM) afin de s'assurer que le point correspondant ne tombe pas dans une autre zone géographique que celle notifiée ou dans la mer, à une distance de plus de 10 km de la côte.
t_notice_type	Obligatoire. Les valeurs acceptables sont DT1 pour une assignation DVB-T, DT2 pour un allotissement DVB-T, DS1 pour une assignation T-DAB, DS2 pour un allotissement T-DAB et DA1 pour une notification de sous-zone d'allotissement.
t_num_notices	Obligatoire. Le nombre de fiches de notification contenues dans le fichier. Si le nombre de fiches de notification dans le fichier est différent de cette valeur, le fichier est supposé altéré et sera renvoyé à l'administration notificatrice.
t_polar	Obligatoire. Polarisation - Colonne 9D de la Préface. Les valeurs acceptables sont H pour la polarisation horizontale, V pour la polarisation verticale, M pour une polarisation mixte et U pour non précisée.
t_remarks	Facultatif. Remarques additionnelles. Il n'est pas validé. Toute information dans ce champ sera saisie telle quelle.
t_site_alt	Obligatoire. Altitude du site (mètres au-dessus du niveau de la mer; signe suivi d'un nombre) - Colonne 9EA de la Préface.
t_site_name	Obligatoire. Nom du site de l'antenne d'émission - Colonne 4A de la Préface. Le champ autorise un maximum de 30 caractères parmi les caractères imprimables du jeu de caractères codés de la norme ISO 8859-1. Toutefois, il est recommandé d'utiliser les majuscules de A à Z, les chiffres de 0 à 9 et le caractère espace.
t_trg_adm_ref_id	Obligatoire si t_action est 'MODIFY' ou 'SUPPRESS'. Identificateur unique de la cible donnée par l'administration. Le champ autorise un maximum de 20 caractères qui sont limités aux majuscules de A à Z, aux chiffres de 0 à 9, au caractère espace, aux parenthèses, au tiret et à la barre oblique. Ce champ est utilisé pour identifier de façon unique le besoin à modifier ou à supprimer. Ce champ ne doit pas être notifié pour une notification relative à une adjonction.